

OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES :

premiers résultats



Les premiers résultats¹ de l'Observatoire des crédits aux ménages, présidé par Jean-Claude Vannier, et financé par la FBF et l'ASF, ont été rendus publics le 25 janvier. Ils ont été analysés puis présentés à la presse par Michel Mouillart, Professeur d'Economie à l'Université de Paris-Ouest.

En 2010, le taux de détention des crédits par les ménages s'établit à 49,5 %, soit un recul par rapport à 2009 (50,80 %) et 2008 (52,6 %), année de déclenchement de la crise.

Ce recul tient pour partie à la baisse du taux de détention des crédits à la consommation, 30,1 % en 2010 contre 31,7 % en 2009. Suite à deux années de forte crise avec une baisse significative de la production de nouveaux crédits, le taux de détention de crédits à la consommation baisse dans la mesure aussi où il s'agit d'un produit à faible durée moyenne.

En 2010, les crédits à la consommation ont principalement servi à réaliser des projets d'équipement des ménages (automobile, moto, équipement de la maison, travaux). En revanche, les financements de dépenses de loisirs, de vacances, etc. ont baissé (13,8 % en 2010 contre 15,8 % en 2009).

Au total, le taux de détention des crédits à la consommation en 2010 (30,1 %) est au plus bas depuis le début des années 2000 (35,2 % en 2001).

Du côté du crédit immobilier, le taux de détention se stabilise à un haut niveau (30,5 % en 2010, 30,8 % en 2009). Il s'agit là d'un produit à durée moyenne longue (18-20 ans) donc avec une plus forte inertie.

L'accession à la propriété bénéficie d'une bonne tenue (23 %), en raison des dispositions prises par les pouvoirs publics et des conditions attractives proposées par les établissements (taux d'intérêt, durée des crédits, ...)

La situation financière des ménages détenteurs de crédit ne se dégrade plus, après deux années de crise :

- 11,5 % la considèrent améliorée (11,9 % en 2008) ;
- 48 % la considèrent stabilisée (39,4 % en 2008) ;
- 33,6 % la considèrent un peu dégradée (38,3 % en 2008) ;
- 6,8 % la considèrent nettement dégradée (10,4 % en 2008).

Les ménages détenteurs de crédit semblent, pour la plupart d'entre eux, vivre mieux leur rapport au crédit.

LA SITUATION FINANCIÈRE DES MÉNAGES DÉTENTEURS DE CRÉDIT NE SE DÉGRADE PLUS, APRÈS DEUX ANNÉES DE CRISE

Pour 2011, les ménages restent prudents dans leurs intentions de recourir au crédit.

Pour ce qui concerne le crédit immobilier, 4,8 % des ménages envisagent d'en souscrire un contre 5,6 % un an plus tôt, fin 2009.

En matière de crédit à la consommation, le repli amorcé fin 2007 se poursuit : les intentions de souscrire un crédit à la consommation, qui étaient de 5,1 % fin 2007, décroissent progressivement : 4,6 % fin 2008, 4,4 % fin 2009, et 4,1 % fin 2010.

A l'issue de la présentation du Professeur Mouillart, les questions des journalistes ont principalement porté sur les effets de la Loi Lagarde et les conséquences de la baisse du crédit à la consommation sur la croissance.

FPG

(1) La 23^{ème} vague de l'enquête, effectuée par la Sofres en novembre 2010 auprès d'un échantillon de 12 000 ménages, a obtenu un taux de réponse de 73,4 %.